

Image not found or type unknown



Titre de séjour perdu:voyager avec le récépissé du duplicata

Par **lolly**, le **22/07/2009** à **14:15**

Bonjour,
Je suis Ukrainienne et j'ai perdu récemment mon titre de séjour. Je voulais donc savoir si avec le récépissé de la demande du duplicata du titre de séjour je pourrais rentrer et revenir! de l'Ukraine en passant par d'autres pays Schengen ou bien suis-je obligée de prendre un vol direct?
Je vous remercie d'avance de votre réponse!

Par **anais16**, le **22/07/2009** à **15:54**

Bonjour,
je vous conseille un vol direct pour faciliter votre séjour mais rien ne vous y oblige; c'est une question de confort....
Renseignez vous auprès de votre préfecture et du consulat de france sur place pour éventuellement demander un visa retour, pour ne pas avoir de problème au retour.